

AMELIORER ENCORE LES INFRASTRUCTURES ET PARTICIPER A L'AMENAGEMENT DURABLE DE NOTRE TERRITOIRE

Pour bien vivre son territoire, et pour que celui-ci soit économiquement performant, il faut pouvoir bénéficier d'infrastructures et d'équipements de qualité interconnectés aux réseaux nationaux et internationaux. Le Conseil général entend favoriser les déplacements de ses habitants en travaillant sur la mobilité de demain, et améliorer leur cadre de vie en proposant des équipements de proximité toujours plus performants. Il s'attachera ainsi à rationaliser ses infrastructures au regard des préoccupations sociétales de plus en plus prégnantes en matière de développement durable. Les efforts porteront également sur les équipements de proximité, tels les collèges, les casernes de sapeurs-pompiers ou encore les équipements culturels et sportifs, dans un souci de développement équitable et durable de l'ensemble des territoires, tant urbains que ruraux car ils fonctionnent en complémentarité.

Pour produire pleinement leurs effets sur l'aménagement du territoire, ces équipements devront être raccordés à des infrastructures nationales de haut niveau. Tel n'est pas le cas actuellement des routes nationales (contournement de Besançon lacunaire, absence de contournement de Pontarlier) ou du réseau ferroviaire (branche sud et 2^{ème} tranche de la branche est du TGV Rhin-Rhône). Cette exigence légitime d'une mise à niveau s'exprimera dans le contexte du décroisement des financements ayant présidé au transfert aux Départements des routes nationales d'intérêt local (140 km de routes transférées au Conseil général, soit une fois et demi le linéaire de la RN 57 restant propriété de l'Etat dans le Doubs) : il appartient à l'Etat d'assumer la charge des infrastructures routières nationales et ferroviaires.

FACILITER LA MOBILITE DES DOUBIENS EN MAILLANT LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET D'EQUIPEMENTS PERFORMANTS

La prise en compte des enjeux de développement durable est une évidence à l'heure où nos pratiques de mobilité changent.

Dans le cadre d'une approche globale de la mobilité, l'intervention du Conseil général se fera à deux niveaux :

- en interne :
 - assurer la maintenance du patrimoine routier,
 - améliorer nos infrastructures routières afin d'accompagner l'aménagement durable de notre territoire,
 - poursuivre la montée en puissance des transports voyageurs,
 - développer les modes doux.

- en externe :
 - en lien avec les autres Autorités Organisatrices de Transport (AOT), coordonner les différents modes de transport (ex. lignes transport voyageurs et LGV),
 - en lien avec les communes, programmer des interventions sur le domaine public de manière efficiente,
 - en lien avec les communautés de communes, développer le transport à la demande sur leur territoire.